



Séance du vendredi 16 septembre 2022

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 11 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize septembre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 13
Pour : 13
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 0
Votants : 13

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés:

Absents: Florence GUILLOTEAU

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BONNET

**Objet: DECISIONS MODIFICATIVES 2 BUDGET COMMUNE -
DE_2022_051**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2182 - 14	Matériel de transport	4200.00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		4200.00
TOTAL :		4200.00	4200.00
TOTAL :		4200.00	4200.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le maire, Jean-Charles FAYON





Séance du vendredi 16 septembre 2022

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 11 septembre 2022

Présents : 13
Pour : 13
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 0
Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux et le seize septembre à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Fabien
MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch
PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés:

Absents: Florence GUILLOTEAU

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BONNET

**Objet: DECISIONS MODIFICATIVES 3 BUDGET COMMUNE -
DE_2022_052**

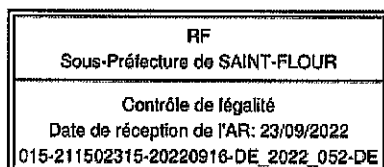
Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 - 12	Constructions	3000.00	
2313 - 18	Constructions	-3000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON





Séance du vendredi 16 septembre 2022

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 11 septembre 2022

Présents : 13
Pour : 13
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 0
Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux et le seize septembre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés:

Absents: Florence GUILLOTEAU

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BONNET

**Objet: DECISIONS MODIFICATIVES 4 BUDGET COMMUNE -
DE_2022_053**

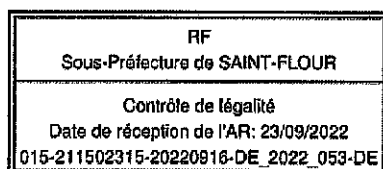
Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	4776.00	
74718	Autres participations Etat		4776.00
TOTAL :		4776.00	4776.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON





Séance du vendredi 16 septembre 2022

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 11 septembre 2022

*L'an deux mille vingt-deux et le seize septembre à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON*

Présents : 14

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 0

Votants : 14

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence
GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse
MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Florence GUILLOTEAU

**Objet: DECISIONS MODIFICATIVES 5 BUDGET COMMUNE MICRO CRECHE -
DE_2022_054**

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'opération 31 MICRO CRECHE doit être créée.

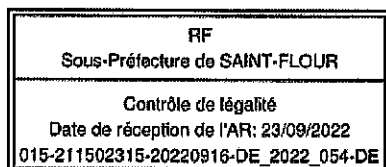
Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 - 31	Frais d'études	4000.00	
2313 - 18	Constructions	-4000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON





Séance du vendredi 16 septembre 2022

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 11 septembre 2022

Présents : 14
Pour : 14
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 0
Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux et le seize septembre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BONNET, Madame Florence GUILLOTEAU

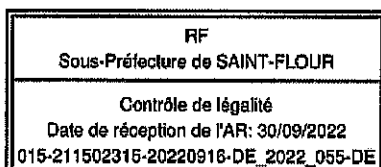
**Objet: Délibération tarif du terrain de foot -
DE_2022_055**

Monsieur le maire expose qu'il a reçu des demandes de mise à disposition du terrain de football venant d'associations extérieures à la commune.

Considérant cette demande, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de mettre à disposition le terrain de football aux associations extérieures à la commune
- de préciser que cette mise à disposition est accordée à titre onéreux 30 € le match. En cas de non respect des règles de fonctionnement des locaux une pénalité de 200 € sera appliquée
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON





Séance du vendredi 16 septembre 2022

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 11 septembre 2022

Présents : 14

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 0

Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux et le seize septembre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BONNET, Madame Florence GUILLOTEAU

**Objet: Délibération : Entrée de parcelle -
DE_2022_056**

Monsieur le Maire expose que certains propriétaires demandent à la Commune de réaliser des travaux d'accès à leurs parcelles et qu'il y a lieu de délibérer sur un tarif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide que pour réaliser ces accès , la Commune prend en charge 6 mètres de tuyaux, le tout venant et la tête de buse.

Au delà de 6 mètres, la marchandise sera facturée au tarif en vigueur.

Dans tous les cas, la main d'oeuvre est prise en charge par la Commune.

Pour toute demande excédant les 10 mètres, un avis du Conseil Municipal sera nécessaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON

RF
Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/09/2022
015-211502315-20220916-DE_2022_056-DE



Talizat

Séance du vendredi 16 septembre 2022

Membres en exercice :

14

Date de la convocation : 11 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize septembre à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : 14

Pour : 14

Abstentions : 0

Contre : 0

Représentés : 0

Votants : 14

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX, Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET, Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Florence GUILLOTEAU

Objet: Aménagement du Lotissement Ernest Massebeuf -

DE_2022_057

Monsieur le Maire expose que suite à la Commission d'Appel d'Offres du 12/09/2022 concernant le marché d'aménagement du Lotissement Ernest Massebeuf, l'entreprise la moins disante est :

- l'Entreprise MARQUET, La Florizane, 15100 SAINT-FLOUR pour un montant de :

* 275 603.99 € HT pour la solution de base

* 4 761.60 € HT pour l'option 1

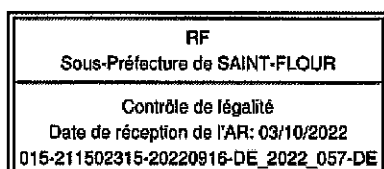
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE le choix de la CAO

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Charles FAYON

Talizat





Séance du vendredi 16 septembre 2022

Membres en exercice :
14

Date de la convocation : 11 septembre 2022

Présents : 14
Pour : 14
Abstentions : 0
Contre : 0
Représentés : 0
Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux et le seize septembre à 20 heures 30,
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Jean-Charles FAYON

Présents : Jean-Charles FAYON, Loïc POUDEROUX,
Anne-Sophie BONNET, Patrick BRUGOUX, Yannick BOULET,
Sonia CHAUME, Julien COUTY, Patrice CRISPOUL, Florence
GUILLOTEAU, Fabien MEYNIEL, Nicole MOITY, Marie-Thérèse
MORAND, Jean-Roch PIOCH, Chantal SOULIER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BONNET, Madame
Florence GUILLOTEAU

**Objet: Contrat Cantal Développement 2022-2027 -
DE 2022_058**

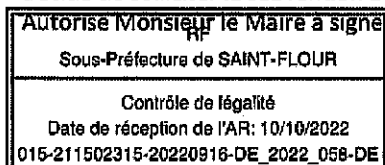
Monsieur le Maire expose que le projet d'"Extension et de restructuration de l'école de Talizat" est susceptible d'être subventionné par le Département du Cantal dans le cadre du Contrat Cantal développement 2022-2027.

Le plan financement sera le suivant

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	1 178 500,00 €	État DSIL 2022 CRTE (20%)	266 303€
Programme - AMO	15 980,00 €		
Maitrise d'œuvre	114 770,00 €	Etat DETR 2022-2023 (25%)	332 877€
Etude de sols	3 990,00 €		
Bureau de contrôle	3500,00 €		
Mission SPS	3937,50 €		
Foncier, géomètre, notaire	8 933,00 €	Région Auvergne Rhône Alpes (20%)	266 303€
Diagnostic Amiante Plomb	1 903,00 €	Département (15%)	199 727 €
		Autofinancement (20%)	266 303,50 €
Total	1 331 51350 €	Total	1 331 513,50 €

Le Conseil municipal, le Maire, après en avoir délibéré :

- Arrête le projet ;
- Adopte le plan de financement ci-dessus précisé ;
- Décide de solliciter la subvention au titre du Contrat Cantal Développement à hauteur de 15% soit 199 727 €;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Charles FAYON

Talizat